

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2022 037 CA

SEANCE du 13 décembre 2022
Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**
L'An deux mille vingt deux
Le treize décembre à 09h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23
Présents : 16
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 2
Excusée retard : 1

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée – Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée – Colette SABATHE, Personnalité Qualifiée – Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion – Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale à Charline DUMONT, M. Franck CHARRIE, Représentant la CAF à M. Ahmed MOUHOUCHE, Mme Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local à Bernard KSAZ, M. Francis LARROQUE, Conseiller Départemental à Chantal DEJEAN-DUPEBE

Excusée retard : Charlette BOUE, Conseillère Départementale

Excusés : Mme Christel CANTARUTTI, Représentante Syndical UD CFDT – M. Éric CANTARUTTI, Représentant Syndical UD CGT

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, M. CERES Michel, Chef d'unité Politique de l'Habitat à la DDT, représentant Monsieur le Préfet du GERS
Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES VENTES SUITE AU
RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT DES LOCATAIRES**

Le Président informe le Conseil qu'au vu du résultat des élections des représentants des locataires du 6 décembre 2022, il convient de procéder au renouvellement des membres de la Commission des ventes.

Le Président rappelle aux membres du Conseil qu'une Commission des ventes a été créée par décision n°2020_006_CA du Conseil d'Administration réunie en date du 16.07.2020 suite à l'entrée en vigueur des dispositions de la loi ELAN et de son décret d'application.

Elle examine à l'issue du délai de remise des offres d'achat, les candidatures selon les critères de priorité déterminés, ou en cas d'absence d'offre d'achat, elle décide de la suite donnée à la mise en vente initiale.

Cette Commission est composée de :
1 administrateur titulaire
1 administrateur suppléant

La Directrice Générale
Le personnel en charge de la vente

Le Président fait appel aux candidatures.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'arrêter comme suit la composition de la Commission des ventes constituée de 1 membre titulaire et de 1 membre suppléant :

Membre titulaire	Membre suppléant
1. Jacques JEAN-LOUIS	1. Michel BURGAN

La présente Délibération annule et remplace celle prise en date du 29 juillet 2021 reçue à la Préfecture le 3 août 2021.

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Bernard KSAZ

Pour : 20
Abstention : 0
Contre :